



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 73492

Texte de la question

M. Didier Julia appelle une nouvelle fois l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale quant à la nouvelle réglementation concernant l'enseignement de la philosophie qui encadre de manière restrictive les programmes. Suscitant la désapprobation de nombreux professeurs de philosophie en France, ces nouvelles dispositions se révèlent, tant dans la méthode de leur élaboration que dans les objectifs poursuivis, plus que regrettables. La mise en oeuvre de cette réforme a relégué cette noble discipline, essentielle à la formation d'esprits libres et citoyens, à des soucis circonstanciés limitant quantitativement et qualitativement son étude. En effet, diminuant d'une part le taux horaire d'enseignement pour les filières littéraire et scientifique, ces mesures ont d'autre part trahi l'esprit philosophique en le cantonnant à une vision restrictive de la pensée tout entière enfermée dans des débats dits « contemporains ». Dans la réponse apportée à sa question écrite n° 63266 du 2 juillet 2001, il est fait part de l'aménagement de ce programme par la mise en place d'une commission nationale chargée « d'observer les difficultés rencontrées sur le terrain afin d'y remédier ». Ainsi, il a pris acte du souci d'associer enfin les professeurs de philosophie à cette réforme. Cependant, la philosophie et son corps enseignant réclament avec bon sens un tout autre traitement. En effet, la politique engagée en ce domaine reste confuse comme en témoignent les parties facultatives de l'application du nouveau programme. Le profond refus que cette mutation suscite encore prouve qu'il ne s'agit pas ici d'aménager les égarements liés à de mauvaises décisions. Aussi, il lui demande s'il ne serait pas opportun d'abandonner rapidement ce programme. Ainsi, tout en permettant de laisser s'acheminer une profonde réflexion sur l'enseignement de la philosophie au lycée, cette décision répondrait avec pertinence aux attentes des professeurs.

Données clés

Auteur : [M. Didier Julia](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73492

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 février 2002, page 1034